

RÉSUMÉ DES GARANTIES

RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE



LES + CONTRAT

- > 2 options disponibles
- > Garanties sans franchise
- > Assurance scolaire et extra-scolaire incluse
- > Prise en charge des dommages causés par les drones

LES GARANTIES

RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

Cette garantie s'applique pour les dommages causés par votre fait, par le fait de votre conjoint, votre concubin, vos ascendants et descendants vivant au foyer. La garantie est étendue aux dommages causés par les animaux, les bâtiments et les objets qui vous appartiennent.

DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS

A l'amiable ou devant les tribunaux, SMACL Assurances vous défend, ainsi que toutes les personnes désignées ci-dessus, lorsque votre responsabilité est mise en cause ou encore pour réclamer la réparation de votre préjudice.

LES GARANTIES OPTIONNELLES

PROPRIÉTÉ DE CHIENS DE DEUXIEME CATEGORIE

La garantie intervient pour les dommages causés par les chiens de garde et de défense dont vous êtes propriétaire, et définis à l'article L.211-12 du Code rural et de la pêche maritime.

ACTIVITÉ D'ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE

SMACL Assurances prend en charge les conséquences pécuniaires des dommages causés aux tiers et aux enfants gardés dans le cadre de votre activité d'assistance maternelle agréée.

| Garanties | Franchise |
|----------------------------------|----------------|
| Responsabilité civile vie privée | sans franchise |
| Défense pénale et recours | sans franchise |
| Options | |
| Chiens de deuxième catégorie | sans franchise |
| Assistante maternelle | sans franchise |

L'étendue et les limites de garanties sont consultables soit, dans les conditions générales du contrat Responsabilité civile vie privée (Modèle 02-11/2015), soit sur simple demande auprès d'un conseiller au numéro de téléphone indiqué sur votre proposition d'assurance.

Ce résumé des garanties est non contractuel. Il précise les principales dispositions du contrat Responsabilité civile vie privée.